

ECONOMIE ET ORGANISATION DE L'ASSURANCE

Session 2002

1/2

Corrigé à titre indicatif

Compte tenu des interprétations diverses du sujet, notamment au niveau de la seconde partie, la commission de barème a proposé des éléments de corrigé en lieu et place d'un développement rédigé.

Consignes générales de correction :

Accepter tout plan cohérent avec le sujet.

Ne pas sanctionner l'absence de plan apparent (intitulés).

Valoriser toutes illustrations, en relation avec le sujet, proposées par les candidats.

Barème sur 20 points :

Introduction : 2 points

Première partie :

. Sous-partie 1 : 8 points

. Sous-partie 2 : 5 points

Deuxième partie : 4 points

Conclusion : 1 point

Forme (orthographe, syntaxe) : pénaliser au maximum sur deux points

Absence de cohérence dans la structure : notation sur 10 points au lieu de 20

Le contenu total ou partiel de la sous-partie 2 de la première partie peut figurer également dans la deuxième partie.

Eléments de corrigé :

Introduction

- définition des termes du sujet
- annonce du plan

Exiger une introduction en rapport avec le sujet (exemple : pas d'historique de l'assurance).

Première partie : Les conditions de l'assurabilité d'un risque

Sous-partie 1 : les conditions relatives à la nature du risque

1) Le risque doit être aléatoire

Incertitude quant à la survenance ou à la date de réalisation du risque (assurance décès).

2) Le risque doit être futur (non encore réalisé)

Deux exceptions à valoriser :

- le risque putatif
- la reprise du passé en assurance de responsabilité

3) Le risque doit être indépendant de la volonté de l'assuré

Exclusion de la faute intentionnelle

A valoriser : citation de L 113-1

. exemple du suicide en assurance de personnes

4) Le risque doit être licite

- Exemple : peines prononcées par les tribunaux répressifs non assurables

5) Le risque doit être prévisible

Loi de grands nombres, statistiques, fréquence.

Sous-partie 2 : Les conditions relatives à la mutualité

Le concept de mutualisation des risques doit apparaître. Toute définition cohérente de ce concept doit être acceptée.

1) Homogénéité des risques

Risques de même nature...

2) Division des risques

- coassurance

- réassurance

Notions à définir brièvement.

3) Dispersion des risques

- dans le temps

- dans l'espace

Exemple possible : la réassurance au niveau international (11 septembre)

4) Sélection des risques

A valoriser : diversification des primes

Deuxième partie : Les contraintes dans la gestion des risques

Contraintes légales et financières :

1) Constitution des provisions techniques et mathématiques

(A justifier)

2) Placements réglementés

3) Marge de solvabilité

4) Alimentation des fonds de garantie

5) Soumission aux contrôles étatiques et aux conditions d'agrément

6) Respect du caractère obligatoire de certaines assurances

Conclusion : Elargissement du sujet plutôt qu'une simple synthèse